

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 14 avril 2021, a été adopté le règlement numéro **188-2017-4 modifiant le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie – Modification de la grille tarifaire 2021.**

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 26^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2021.



Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général